Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1290

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La mémoire lucide et apaisée

A titre de rappel, la réflexion d'Alfred Grosser en 1989. Une référence intéressante dans l'actuel débat politique et moral sur l'attitude de la Suisse - et d'autres pays – à l'égard des Juifs pendant et après la guerre.

ROUVRIR, PARCE QUE ça tangue, l'ouvrage d'Alfred Grosser *Le crime et la mémoire*. Le parti de Grosser est de rappeler que l'histoire est faite aussi de crimes, au-delà du dénombrement des morts des champs de bataille: exterminations en masse, déportation, élimination par la famine, génocide.

Car la mémoire des peuples évacue ce qui ternit leur image; elle refoule par complaisance, par idéologie, par confort.

Récuser la mauvaise foi

Faire revenir en mémoire, ce n'est pas, comme dans une dispute vulgaire, prétendre innocenter ses torts en étalant ceux de l'autre (Peaux-rouges massacrés, esclaves déportés, Auschwitz, goulag), c'est, en récusant la mauvaise foi, dépasser le deuil et le grief pour construire la paix, entretenir des rapports lucides.

Juif allemand, émigré en France en 1933, Alfred Grosser eut la chance d'être naturalisé Français en 1937 et de n'être pas menacé en zone dite libre, puis sous occupation italienne.

Parlant de l'émigration des Juifs allemands qui fut tolérée par les nazis, contre paiement d'un droit de sortie, jusqu'en 1941, date à laquelle elle fut interdite, il précise ceci:

«Au total, environ 254 000 émigrants juifs quittèrent l'Allemagne de 1933 à 1939, auxquels s'ajoutèrent encore 23000 autres en 1940 et 1941. S'il n'y en eut pas davantage, ce fut pour une bonne part à cause du refus des autres pays – les Etat-Unis, la Grande-Bretagne, la France, la Suisse – de les accueillir en grand nombre. Le gouvernement américain en particulier ne se contenta pas de ne pas élargir le quota d'immigrants allemands; il exigea pour chacun un affidavit, une attestation d'accueil et d'assistance à fournir par un habitant des Etats-Unis.» *ag*

Alfred Grosser, *Le crime et la mémoire*, Flammarion, 1989.

LE DÉBAT: SUITE

compétence. En l'absence de toute indication politique d'ensemble, chaque département, chaque office applique ses textes dans l'optique - favorable ou non à l'intégration - qui lui paraît juste.

L'accueil des étrangers peut également souffrir d'effets pervers sans lien causal avec l'immigration. Exemple, la surtaxe HLM. Provoquant le départ des locataires à revenus excessifs (qui sont souvent des Suisses) et leur remplacement par d'autres, moins bien pourvus (qui sont souvent des étrangers), elle pousse à la concentration d'étrangers dans certains immeubles et accentue le marquage social de l'espace urbain.

Car il faut bien distinguer: les étrangers sont des gens pauvres qui n'ont pas la nationalité suisse. Les riches, diplomates ou managers, ne sont pas des étrangers, ce sont des internationaux. ■

L'accueil des étrangers à Genève. Un tableau des problèmes et des ressources dans l'administration cantonale et ses satellites, suivi d'une *Etude sur les compétences cantonales en matière d'immigration*, Bernard Ziegler. 80 p. CES, 22 rue de Lausanne, 1201 Genève, tél. 022/731 03 22.

Du papier et des hommes

A GENÈVE, LES SERVICES cantonaux exclusivement voués à des tâches liées à la population étrangère représentent environ 300 postes. La police administrative (contrôle du séjour, marché du travail, etc.) occupe environ 120 fonctionnaires, contre 180 pour l'assistance éducative, sociale et sanitaire.

Profus mais peu substantiel, le droit cantonal (plus de 50 lois et règlements touchent les étrangers) est moins bien équilibré. Pour gérer administrativement les entrées et sorties existe un appareil bien développé d'exécution du droit fédéral. Mais pour cadrer le séjour dans une perspective d'intégration sociale, il n'y a pas une seule mesure de portée générale, rien qu'un éparpillement de règles de détail.

Médias

LETTRE D'UN lecteur de la *Sonntags-Zeitung* (9.2): *La Neue Zürcher Zeitung* est une institution, a affirmé M. Frenkel à Arena dans la critique de la *SonntagsZeitung*. La *Pravda* aussi était une institution.

MARDI APRÈS MARDI, *Voilà* donne aux téléspectateurs alémaniques une vision de plus en plus précise de la réalité profonde de la Suisse romande. Ils ont découvert, par exemple, qu'il y a encore des patoisants actifs en Valais et que le Milieu du Monde, au Moulin Bornu, aurait pu devenir un passage européen aussi valable que le Gothard si le Canal d'Entreroche avait été réalisé au delà des environs de Cossonay.

LE JOURNAL D'INFORMATION pour la troupe, esquissé au DMF, ne paraîtra pas, selon une information de la *Basler Zeitung*. Le titre: *Soldaten-Blick* échoue dans la corbeille à papier du DMF.

LES ÉDITEURS Ringier et TagesAnzeiger Média s'entendent:

Deux suppléments hebdomadaires de télévision alémaniques fusionneront pour atteindre un tirage de 1500000 exemplaires. Le nouveau titre sera joint à vingt journaux. Cette fusion provoquera la disparition de six rédacteurs.

NUMÉRO 0 DE *Podium*, journal de la Fédération suisse des associations professionnelles du domaine de la santé. *cfp*